N°396/2026

419/2026

COMMUNE DE SANCOINS (Cher)

ARRÊTÉ DU 16 NOVEMBRE 2026

Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement,
RD43-rte du Veurdre, pendant la réalisation de travaux de branchement Véolia.

Le Maire de la commune de Sancoins (Cher),

Vu le code de la route,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code général des propriétés des personnes publiques,
Vu le code de la voirie routière,
Vu la loi modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi modifiée, relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté municipal en date du 13 mars 1963 instituant le stationnement unilatéral alterné semi-mensuel à l'intérieur de l'agglomération,
Vu les arrêtés municipaux permanents « Réglementation générales de la circulation et du stationnement sur la commune de Sancoins »,
Vu la demande en date du 02 novembre 2026, présentée par Véolia Eau, en vue d'obtenir la mise en place d'une réglementation temporaire pour une durée de 100 jours à compter du 19 novembre 2026, dans le cadre de l'exécution des travaux précités,
Vu la permission de voirie n°E26818PV du Centre de Gestion des routes Est, en date du 12 novembre 2026,
Considérant, que pour permettre d'assurer la sécurité des usagers de la voie et celle des ouvriers chargés de l'exécution des travaux, il y a lieu de réglementer temporairement la circulation et le stationnement, RD43-rte du Veurdre.

ARRÊTÉ :

Article 1
À compter du 19 novembre 2026 et jusqu'au 27 février 2027 inclus, pendant toute la durée des travaux de de branchement Véolia, la circulation des véhicules sera alternée, sur le territoire de la commune de Sancoins, RD43-rte du Veurdre.

Article 2
Pendant cette période, une seule voie de circulation sera maintenue et un sens de circulation alterné, régulé manuellement, sera mis en place.

Article 3
Les dispositifs de signalisation nécessaires au balisage du chantier et à la réglementation de la circulation seront mis en place et retenus de jour comme de nuit par le demandeur.

Article 4
Toute contravention au présent arrêté est constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.
Les véhicules en infraction sont susceptibles d'être mis en fourrière, conformément aux dispositions du Code de la route

Article 5
Le présent arrêté est publié sur le site de la Collectivité et doit être affiché de part et autre du chantier par le demandeur.

Article 6
Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 7
Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.
Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site Internet : www.telerecours.fr.

Article 8
Ampliation du présent arrêté est transmise aux destinataires suivants :

- ✓ Véolia Eau 59 rue Sarrault 18200 St Amand Montrond
- ✓ Brigade de Gendarmerie de Sancoins
- ✓ Service de police municipale
- ✓ Responsable des services techniques communaux
- ✓ Centre de Secours rue Jacques Rétif 18600 Sancoins
- ✓ SRGDP – Site Sancoins, rue du 11 novembre 1918 18600 Sancoins

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Sancoins, le 16 novembre 2026

Pour copie conforme.

Le Maire,
Pierre GUIBLIN

MAIRIE DE SANCOINS 18600 (CHER)

Mentions RGPD - Protection des données personnelles
Les informations recueillies sont utilisées pour la gestion administrative liée au présent arrêté.
Ces données ne sont accessibles qu'aux services mentionnés ci-dessus, afin qu'ils puissent effectuer le traitement dans le cadre des objectifs indiqués. Elles ne sont en aucun cas diffusées à des tiers.
Ces données seront conservées conformément à la législation en vigueur et aux règles d'archivage applicables.
Pour exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter par courriel à l'adresse suivante : dpo@recia.fr
Si, après avoir contacté ces services, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

Date de publication : 18 NOV. 2026

Mode de publication : mise en ligne



Système géodésique : WGS 84
EPSG : 4326

Emprise au format GML :

<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>2.93049587,46.82862968 2.93039076,46.82849572 2.93086664,46.82819543 2.93100072,46.82831346 2.93049587,46.82862968</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>

Polygone 1
(46.828630 2.930496);(46.828496 2.930391);(46.828195 2.930867);(46.828313 2.931001);(46.828630 2.930496);

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Ministère chargé des transports

Demande d'arrêté de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

2026.05173
02/11/2026

cerfa
N° 14024*01

Le demandeur

Particulier ☐ Service public ☐ Maître d'œuvre ou conducteur d'opération ☐ Entreprise ☑

Nom : SARTIN Prénom : Walter
Dénomination : VEOLIA EAU Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : TSA 70011
Code postal 69134 Localité : DARDILLY CEDEX Pays : France
Téléphone 0248969911 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : vef-65c-18-cher-d@demat.sogelink.fr

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°

Hors agglomération ☐ En agglomération ☑

Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + ☐ Point de Repère (PR) routier de fin d'application : + ☐
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : D43 - Rte du Veurdre
Code postal 18600 Localité : SANCOINS

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui ☐ Non ☐ Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : Réseau branchement - Eaux usées
Les travaux nécessitent la réalisation de tranchées
N° de chantier délivré par la Collectivité (0) :
Date prévue de début des travaux : 19 11 2026 Durée des travaux (en jours calendaires) : 100

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 100 Date de début de réglementation 19 11 2026
Restriction sur section courante ☐ Restriction sur bretelles ☐
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation ☑ Sens des Points de Repères (PR) croissants ☐
Sens des Points de Repères (PR) décroissants ☐ Fermeture à la circulation ☐
Basculement de circulation sur chaussée opposée ☐
Circulation alternée : Par feux tricolores ☐ Manuellement ☑
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) ☐ Empiètement sur chaussée ☐ largeur de voie maintenue
Suppression de voie ☐ nombre de voie(s) supprimée(s)

(0) N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler	Stationner	Dépasser
Véhicules légers ☐	véhicules légers ☐	véhicules légers ☑
poids lourds ☐	poids lourds ☐	poids lourds ☑

Vitesse limitée à : 30 km/h

Itinéraire de déviation *(à préciser par sens)* :

.....

.....

.....

.....

Autres prescriptions :

.....

.....

.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur ☑ Une entreprise spécialité ☐

Nom : ..... Prénom : .....

Dénomination : ..... Représenté par : .....

Adresse Numéro : ..... Extension : ..... Nom de la voie : .....

.....

Code postal ☐☐☐☐☐ Localité : ..... Pays : .....

Téléphone ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ ☐☐ Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : ☐☐☐

Courriel : .....

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers ☐

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème ☐ Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500ème ☐ Schéma de signalisation ☐

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000ème ☐

J'atteste de l'exactitude des informations fournies ☑

Fait à : DARDILLY CEDEX Le : 02 11 2026

Nom : SARTIN Prénom : Walter Qualité : .....

Signature certifiée Sogelink

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.